

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue au centre administratif, dans la salle de conférence de la Direction, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par téléconférence, le mardi 11 février 2020 à 9 h 15.

Sont présents dans la salle de conférence de la Direction : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président substitut; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Anne-Marie Lavoie, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par téléconférence : Vicky Kalitziak, vice-présidente; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Absents : Anne McMullon et Emilio Migliozi, commissaires.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 13 h 31

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme le quorum.

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

“We [I] would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional territory of the Kanien'keha:ka or Mohawk nation. The Mohawk Nation is also known as the “Eastern Door Keepers” and is a member of the Haudenosaunee Confederacy, which also includes the Seneca, Cayuga, Tuscarora, Onondaga and Oneida Peoples.

All those who gather here are counted as esteemed stakeholders in our community and most importantly friends.”

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/02/11-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-200211-CA-0067

Adoptée à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon fait appel au règlement pour demander un appel nominal. L'agente d'administration appelle à haute voix les personnes par leur nom.

3.0 Projet de rénovation – remplacement de l'ascenseur – école secondaire Laval Senior

Le conseil s'engage dans une discussion, et le directeur du Service des ressources matérielles et du transport répond aux questions et aux préoccupations comme suit :

- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorise l'inscription du coût de ce projet au budget d'entretien 2020-2021;

Le commissaire-parent Anthony Beliotis intègre la séance par téléphone. **HEURE : 13 h 34**

- Le MEES a révisé le budget du projet pour l'aligner sur le marché actuel;
- Le MEES augmente uniquement le budget alloué à ce projet précis et seulement pour l'année 2020-2021.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance par téléphone. **HEURE : 13 h 36**

Les commissaires entament des discussions sur les points suivants :

- L'absence de soumissionnaires pour ce projet;
- Le fait qu'il n'existe aucun autre mécanisme à part le SEAO pour lancer des appels d'offres;
- Le besoin d'un nouveau mécanisme pour lancer des appels d'offres.

La commissaire Melissa Wall intègre la séance par téléphone. **HEURE : 13 h 40**

- Le besoin de comprendre l'obligation de suivre les systèmes actuellement en place;
- Le fait que le directeur du Service des ressources matérielles et du transport ait pu négocier une réduction plutôt qu'annuler l'appel d'offres et recommencer à neuf.

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que d'autres arrangements ont été pris pour les élèves qui utilisent l'ascenseur. Si le projet est approuvé aujourd'hui, il sera terminé en septembre 2020. S'il est approuvé à une date ultérieure, il sera terminé en avril 2021.

Projet de rénovation –
remplacement de
l'ascenseur – école
secondaire Laval Senior

CC-200211-MR-0068

ATTENDU QUE l'ascenseur de l'école secondaire Laval Senior a cessé de fonctionner et doit être remplacé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes 14 janvier 2020;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

ATTENDU QUE le prix soumis par le soumissionnaire conforme le plus bas était de 798 099,00 \$, avant les taxes, ce qui dépassait de 66,8 % l'estimation fournie par la firme d'architecture;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a présenté une soumission dans le cadre de ce projet, permettant ainsi à la commission scolaire de négocier le prix soumis;

ATTENDU QUE l'écart le plus important entre l'estimation et le prix soumis est attribuable au prix de l'ascenseur et aux contraintes de l'horaire de travail;

ATTENDU QUE, lors du processus de négociation, le coût du projet a été réduit de 165 222,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le remplacement de l'ascenseur à **Roland Grenier Construction inc.** au coût total de 632 877,00 \$, avant les taxes, ou 676 461,66 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Engagement – Régisseur, Services des technologies de l'information

La directrice adjointe du Service des ressources humaines donne de l'information contextuelle concernant le candidat choisi en précisant qu'il s'agit d'une recommandation unanime du comité de sélection.

Comme la résolution devait être présentée à la séance du conseil du 26 février 2020, le directeur du Service des technologies de l'information demande une modification à la résolution pour que la date d'embauche soit le 12 février 2020 et non le 26 février 2020.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de régisseur ou régisseuse au Service des technologies de l'information est vacant à l'heure actuelle;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190626-HR-0216 et à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et les membres du comité de sélection ont mené des entrevues le 29 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection et du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'engagement de M. Angelo Gallo à titre de régisseur au Service des technologies de l'information, en vigueur le 26 février 2020, conformément au règlement régissant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Modification

CC-200211-HR-0069

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin, et appuyé par le commissaire Peter MacLaurin, que la résolution soit modifiée en changeant la date au 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Engagement

Régisseur, Service des technologies de l'information

CC-200211-HR-0070

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de régisseur ou régisseuse au Service des technologies de l'information est vacant à l'heure actuelle;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190626-HR-0216 et à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et les membres du comité de sélection ont mené des entrevues le 29 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection et du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'engagement de M. Angelo Gallo à titre de régisseur au Service des technologies de l'information, en vigueur le 12 février 2020, conformément au règlement régissant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

6.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 13 h 48

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 février 2020